

Vous avez jusqu'à 2019 pour utiliser votre droit à la formation

Saviez-vous que vous avez peut-être droit à plusieurs dizaines (voir centaines ?) d'heures de formation grâce au dispositif CPF (compte personnel de formation) via l'AFDAS, sans passer par aucune commission : si vous avez acquis les droits, vous avez droit à TOUTES les formations éligible au CPF.

Des formations en lien avec l'audiovisuel et le spectacle bien sûr mais aussi des cours de langue, ou pourquoi pas le permis de conduire (le permis est par exemple financé à hauteur de 1100€ quand même !)

Ces heures que vous avez acquises grâce à l'ancien « DIF » périmeront fin 2019. Il est donc temps de les utiliser.

Pour savoir si une formation vous intéresse, rdv sur le site de l'AFDAS

- Rectangle « particuliers »
- choisir une formation
- trouver une formation ou un organisme moteur de recherche des certifications éligibles au compte personnel de formation

Pour bénéficier de vos heures acquises ces dernières années, rendez-vous sur

<http://moncompteformation.gouv.fr>

- Créez votre espace à l'aide de votre numéro de sécurité sociale
- Mon compte d'heure
- Dans la case DIF indiquez le nombre d'heures acquises grâce au DIF

Pour savoir combien d'heures de DIF vous avez acquis et pour plus d'informations, contactez l'AFDAS

01 44 78 39 39

(Choix * puis 4 puis 2)

Procédure pour bénéficiaire du CPS :

1. contacter l'organisme de formation que vous aurez choisi, leur expliquer que vous voulez faire financer votre formation par l'AFDAS. Ils vous remettront un devis et un programme de formation
2. Sur moncompteformation.gouv.fr créez un dossier de formation (on vous posera des questions en lien avec le devis : prix, date, etc. Rien de bien méchant)
3. Téléchargez ce dossier en PDF et le transmettre à l'AFDAS accompagné
 1. du formulaire « demande de prise en charge AFDAS » complété (vous le trouverez sur leur site)
 2. Du devis et du programme fournis par l'organisme de formation.

Voilà, un peu de paperasse, mais le jeu en vaut la chandelle.

Attention : l'AFDAS nous informe que « de plus en plus de formations sont définancées suite aux réformes en cours sur la formation professionnelle » (je cite textuellement mon interlocuteur de l'Afdas)

Pour trouver une formation qui vous intéresse, mieux vaut donc faire vite. N'hésitez pas à appeler l'Afdas pour plus d'info sur votre situation personnelle : un conseiller Afdas c'est exactement l'inverse d'un conseiller P*** Emp*** (comprendre donc : compétant et serviable)

UNDIA